

**COMPTE RENDU de SÉANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 22 FEVRIER 2018**

Le vingt-deux février deux mil dix-huit, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du quinze février deux mil dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

**Douze conseillers municipaux en exercice étaient présents :**

**Mesdames** Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Cyrille PELLETIER, Pascale CHAUSSON, Sandrine WEINHARD, Isalyne HERIVEAU.

**Messieurs** Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Jean-Marie FROGER, Cédric CATOIS, Louis BAUSSAN, Jérôme CHERON.

Absente excusée : Catherine CROTEAU (pouvoir à Pierrette BUNEL).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Louis BAUSSAN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 18 janvier 2018 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu. Il propose à l'assemblée de rajouter un objet supplémentaire : nomination d'un référent sécurité routière, à l'unanimité, les conseillers acceptent de rajouter ce sujet.

**1<sup>er</sup> OBJET : CONTRAT DE RURALITE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que dans le cadre du contrat de ruralité 2017-2020 (contrat entre l'Etat et la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien), le Gesnois Bilurien a demandé à chaque commune de présenter des projets s'intégrant dans l'un des 6 volets du CR (accès aux services et aux soins, Revitalisations des bourgs centres, Attractivité du territoire, Mobilités, Transition écologique, Cohésion sociale). Les projets de la commune de St-Michel-de-Chavaignes n'ayant pas été retenus en 2017 (projets retenus pour Saint-Mars-la-Brière et CCGB), Monsieur le Maire propose aux conseillers de représenter pour 2018 le projet suivant :

- Création d'une allée dédiée aux déplacements doux : piétons et cyclistes à la base de loisirs (l'inscription d'un dossier dans le contrat ne présume pas de son financement).

Il demande au conseil municipal de se positionner sur le projet présenté, de l'autoriser à déposer une demande de subvention dans le cas où celui-ci serait retenu et à signer le contrat de ruralité 2017-2020 avec les partenaires présentés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet ci-dessus, autorise le Maire à déposer une demande de subvention dans le cas où celui-ci serait retenu et l'autorise à signer le contrat de ruralité 2017-2020 avec les partenaires présentés.

**2<sup>nd</sup> OBJET : ATESART**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'auparavant, la commune de St-Michel-de-Chavaignes faisait appel à l'Assistance technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) dans le domaine de la voirie moyennant un coût de 341,20 € par an. Cependant, cette structure n'existe plus depuis 2014, elle a été remplacée par l'Agence des territoires de la Sarthe (ATESART) et en parallèle, Monsieur le Maire avait la charge de cette tâche depuis 2014.

Il informe l'assemblée qu'il a rencontré M Pottier de l'ATESART le 5 février 2018 à 10h à la mairie, il lui a présenté les différents services proposés par celle-ci : urbanisme, voirie communale, eau, forfait consultations, marchés publics. Il est rappelé que la commune est actionnaire à ATESART à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'en contrepartie d'une participation d'1€/habitant elle pourrait bénéficier du

service voirie communale comprenant la commande publique, le chiffrage et suivi des travaux de voirie, aménagements routiers...

En conséquence et en raison de la complexité des dossiers et des moyens humains, il demande aux conseillers de bien vouloir adhérer à la prestation présentée ci-dessus pour 1€/habitant et à signer le contrat correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la prestation présentée ci-dessus et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

### 3<sup>ème</sup> OBJET : DEVIS DE BATHYMETRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à un courrier émanant de la Préfecture nous interrogeant sur la filière d'élimination des boues de notre station d'épuration, sachant qu'aucun curage n'a été réalisé depuis au moins 10 ans au niveau de notre lagune, il convient de bien vouloir quantifier le volume de boues de nos bassins en lançant une étude de bathymétrie afin de juger l'épaisseur de ces boues. Monsieur le Maire indique qu'il a été demandé deux devis, le premier provient de Label Environnement 72100 Le Mans pour un montant de 776,40 € TTC, le second ne nous est pas encore parvenu. Il demande aux conseillers de l'autoriser à signer le devis le plus offrant et précise que cette étude doit être réalisée dès que possible avant d'être destinataire d'une mise en demeure de la Préfecture dans le but de connaître s'il y a le besoin d'un curage dans les 3 prochaines années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis de bathymétrie le plus offrant.

### 4<sup>ème</sup> OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire demande aux conseillers de voter les subventions aux associations à bulletin secret : à l'unanimité, le conseil municipal décide de voter à bulletin secret. Monsieur Froger énonce le montant des subventions allouées aux associations en 2017, puis il liste les demandes de subventions 2018 des associations communales reçues en mairie.

Par un vote à bulletin secret, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de voter les subventions suivantes :

	2015	2016	2017	Proposition 2018	Vote	2018
<i>Associations locales</i>						
Comité des fêtes	1350	1350	1350	1350	unanimité	1350
Vélo sport	1400	1400	1400	1400	unanimité	1400
Amicale des sapeurs-pompiers	1050	1050	1050	1050	unanimité	1050
Aînés ruraux	450	450	450	450	unanimité	450
ACPG CATM	300	300	300	300	unanimité	300
Pétanque	530	530	530	530	unanimité	530
Soleil en livres	460	460	460	460	unanimité	460
Asso sur les bancs d'école	220	220	250	250	unanimité	250
Comité Mains d'art	980	980	980	1000	unanimité	1000
Coopérative scolaire	900	900	900	900	unanimité	900
<i>Autres associations</i>						
Les Chevaliers de la Longueve		50	50	50	unanimité	50
<i>Demande exceptionnelle</i>						
Coopérative scolaire - sorties de fin d'année				450	Unanimité	450

#### 5<sup>ème</sup> OBJET : BILAN FINANCIER DE LA CANTINE 2016/2017

Monsieur le Maire informe les conseillers que durant l'année scolaire 2016-2017, 47 enfants en moyenne ont fréquenté la cantine chaque jour (42 l'année précédente). 6 573 repas ont été servis durant cette année scolaire (6 033 repas l'année dernière). La charge de la commune s'élève à 18 499,13 €, le coût de revient d'un repas est de 6 € (contre 6,27 € en 2015/2016).

Le conseil municipal prend acte de ce bilan.

#### 6<sup>ème</sup> OBJET : REVISION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE EN SEPTEMBRE 2018

Il est proposé de revoir les tarifs du repas de la cantine comme suit :

Enfants de la maternelle : 2,90 €

Enfants de la primaire : 3,35 €

Adultes : 5,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'actualiser les tarifs des repas de la cantine présentés ci-dessus à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

#### 7<sup>ème</sup> OBJET : NOMINATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les services de la Direction Départementale du Territoire de la Sarthe demandent de nommer un référent sécurité routière sur la commune de Saint-Michel-de-Chavaignes. Il propose M Jean-Marie FROGER.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de nommer M Jean-Marie FROGER référent sécurité routière sur la commune de Saint-Michel-de-Chavaignes.

#### 8<sup>ème</sup> OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux à la Croix Fleurie** : suite à la commission travaux le 5 février dernier, il a été décidé de demander un devis à l'entreprise Pasquier de Bouloire pour l'aménagement de cet accès. Le devis de Pasquier de 686,50 € HT (dépenses en investissement) a été validé par le Maire.

- **Réunion publique enfouissement de réseaux** : a eu lieu le mardi 13 février 2018 à 18h30 à la salle Hélène Bertaux avec M Delahaye de la Sté INEO et M Benoît du Conseil départemental, une trentaine de riverains étaient présents.

- **Point sur le PLUi** : Monsieur le Maire informe les conseillers sur l'importance d'être présent à ces réunions, à ce jour, il convient de définir les zones à urbaniser, zones agricoles et zones naturelles. En conséquence, une rencontre aura lieu sur St-Michel-de-Chavaignes le mardi 20 mars 2018 à 10h avec Julien Roissé chargé de mission SCOT, les services ADS, le Maire demande la présence de 4-5 élus à cette réunion.

- **Point sur les travaux en cours** : l'aménagement du hall d'entrée de la salle Hélène Bertaux débutera le 26 février prochain.

- **Point sur le petit journal** : remerciements à Sandrine Weinhard pour la réalisation du bulletin communal et à Cyrille Pelletier pour la rédaction de la page centrale.

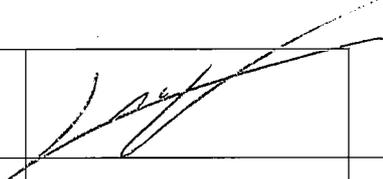
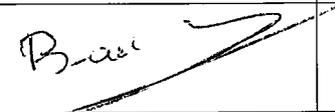
- **Prise de date** : commission Voirie le 2 mars 2018 à 10h.

• **Recrutement d'un agent technique** : suite à la mutation de M Patrick Martin courant avril prochain.

• **Point sur le matériel informatique à l'école** : Cédric Catois a fait le point sur les ordinateurs de l'école (3 sur 8 fonctionnent). Monsieur le Maire propose à Cédric Catois de se renseigner auprès d'une entreprise d'informatique pour établir un devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER		Catherine CROTEAU	Excusée pouvoir à Pierrette Bunel
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN Secrétaire de séance		Cyrille PELLETIER	